

## PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires Service aménagement, biodiversité et eau Unité police de l'eau

Affaire suivie par : Francis FISCHER

Tél: 03 87 23 70 84 Télécopie: 03 87 24 31 72

Mél: francis.fischer@moselle.gouv.fr

Réf.: FF/MO Code: ASPE L9

Objet : Dossier de déclaration

Accord immédiat

P. J.: Récépissé de déclaration Arrêté du 28 novembre 2007 DREAL ALSACE
Cellule Hydrométrie
à l'attention de Jérome PAUTHE
2 Route d'Oberhausbergen
BP 81005 / F
67070 STRASBOURG CEDEX

Metz, le 1 6 JUIN 2014

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

> Construction d'un escalier en rive droite de la Blies.

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 02 juin 2014,
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2014-00068.
- Dossier réalisé par : DREAL ALSACE.

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "le récépissé clôturant son instruction administrative".

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de **BLIESBRUCK** où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALERIE ANTOINE-POTIER